

ETUDIANTS SOCIALISTES UNIFIES

81, rue Mademoiselle, 81

PARIS. (15°)

E L E M E N T S de R E F L E X I O N

sur l' A L L O C A T I O N d' E T U D E S.

A la suite de la volonté manifestée par la direction de l'U.N.E.F. de relancer la réflexion sur le problème de l' Allocation d'Etudes, les E.S.U. ont décidé de présenter un certain nombre d'éléments de réflexion comme contribution à la discussion du colloque.

On trouvera dans ce texte les arguments universitaires, politiques, stratégiques et économiques qui nous paraissent fonder le mot d'ordre d'Allocation d'Etudes sur critères universitaires.

I - L'ALLOCATION d'ETUDES SUR CRITERES SOCIAUX EST UNE
REVENDICATION ILLUSOIRE ET UNE FAUSSE SOLUTION -

Il importe de garder à l'esprit un certain nombre des conditions qu'implique nécessairement tout système d'aide aux étudiants fondé sur leur origine sociale, quelle que soit par ailleurs la forme que doit revêtir le système dans ses modalités pratiques.

- en ce qui concerne les critères, ceux-ci doivent rester essentiellement fiscaux. Il ne peut être imaginé en l'état actuel de la société aucun autre moyen d'investigation à la fois générale, sélective et comparative des revenus familiaux.

- en ce qui concerne les taux, ceux-ci doivent être obligatoirement différenciés. On peut même dire que dans l'esprit d'un tel système la différenciation doit être aussi poussée que possible. A supposer que cela soit matériellement possible, il faudrait aller de la prise en charge totale de l'étudiant pour quelques uns d'entre eux (ce que les projets actuels se proposent évidemment de réaliser) jusqu'à de très faibles aides à la limite (mais où situer cette limite ?...)

- en ce qui concerne enfin les modalités d'attribution celles-ci doivent faire intervenir des résultats universitaires. Il n'est question pour personne de payer des études à des étudiants qui ne le "méritent" pas ou n'en sont pas capables. Il est donc ambigu de parler d'allocation d'études, dans un premier temps sur critères sociaux, puis sur critères universitaires. Le choix est entre le système avec critères sociaux (première sélection) plus universitaire (deuxième sélection) et le système avec seuls critères universitaires.

Ces corollaires posés, il nous apparaît :

- d'abord que l'allocation d'études sur critères sociaux ne résout pas les problèmes auxquels elle prétend répondre ;

- ensuite qu'elle passe à côté des véritables problèmes, causes fondamentales de la situation des étudiants et que, partout, elle les consolide.

A - Les défenseurs du système d'allocation d'études sur critères sociaux affirment poursuivre deux objectifs qui, traditionnellement, devraient être considérés comme "mobilisateurs" :

- l'aide aux "étudiants les plus défavorisés";
- la démocratisation de l'enseignement.

Une telle revendication ne saurait être cependant que très illusoire, car elle n'apporte de réponse à aucune de ces deux questions.

I - Elle n'apporte pas d'aide complète aux étudiants qui en ont besoin, et de plus elle est susceptible d'instituer une ségrégation encore plus poussée qu'aujourd'hui.

a) - Contrairement à ce que l'on affirme, elle perpétue des injustices flagrantes, et cela parce qu'il est singulièrement difficile de définir la notion d' "étudiants qui en ont besoin",

- à supposer que ceux-ci puissent être déterminés par le revenu de leur famille, on se heurte à l'imperfection considérable de l'appréciation de celui-ci à partir de la déclaration fiscale. Les critères fondés sur la déclaration du revenu familial défavorisent systématiquement les salariés, dont les revenus sont soumis à la déclaration obligatoire, les petits agriculteurs par rapport aux gros exploitants, les contribuables imposés sur le revenu réel par rapport aux bénéficiaires du forfait, et en général constitue une prime à l'évasion fiscale (fraude "licite" ou illicite). C'est ainsi qu'actuellement 45 % seulement des fils d'ouvriers sont boursiers.

- Mais il n'est pas certain que l'on puisse, en toute justice, se limiter à cette conception des "étudiants qui en ont besoin". Si l'on prend par exemple le cas des étudiants mariés, personne ne nie le caractère quelque peu infamant qu'il y a pour eux (qu'on appelle souvent avec une nuance paternaliste "jeunes ménages étudiants") à devoir faire état pour toute demande des ressources de leurs parents. Sans doute, pour eux, on admettra qu'en définitive il faille tenir compte de leurs seuls revenus propres. Mais on franchit alors un "seuil qualitatif".

Les enquêtes diverses, celles de la Mutuelle notamment, prouvent que quelle que soit leur origine, un grand nombre d'étudiants recourent au travail extra-universitaire (50 % en permanence, 83 % au total). Pour la plupart, cela exprime une renonciation partielle ou totale à l'aide familiale. Ces étudiants-là ont-ils "besoin" d'une aide, ou n'accèdent-ils à ce "besoin" qu'après être passés à la Mairie ? Cela ressemble fort à la technique de l'émancipation du droit privé. Singulière politique progressiste que celle qui consiste à s'appuyer sur des notions sociales véhiculées par le Code Civil !

b) - Sous ses apparences "sociales" un tel système conduirait à renforcer la ségrégation sociale au sein de l'enseignement supérieur. Sur le plan strictement matériel (donc : compte-tenu des facteurs socio-culturels), le désordre du système actuel rapproche les conditions d'un grand nombre d'étudiants. La systématisation d'une aide sur critères sociaux cristalliserait au contraire l'existence de deux catégories d'étudiants :

- les "étudiants favorisés" qui le resteraient, pour qui l'échec à un examen ne se traduirait pas définitivement par la fin de leurs études, et qui pourraient le cas échéant s'offrir, pour des raisons terre à terre ou philosophiques, le "luxe" d'un travail extra-universitaire.

- les titulaires de l'aide étatique. Ceux-ci devraient faire la preuve de leurs mérites. Ceux qui toucheraient le taux maximum n'auraient aucune raison de se livrer à un travail extra-universitaire, mais l'interdirait même (comme dans l'actuel système des bourses) jusqu'au bénéficiaire du plus petit taux ?

On ne peut ignorer que, selon toute vraisemblance, le travail extra-universitaire persisterait - ou si on l'ignore c'est faute d'en avoir analysé les causes profondes. Si l'on continue à l'interdire, on continue à fermer les yeux sur des pratiques contraires au plus élémentaire droit du travail (pour l'intéressé et pour les autres travailleurs). Si on l'autorise, quid de l'efficacité de l'enseignement supérieur (I) et des résultats des étudiants ? A la limite, l'autorisation équivaldrait à un constat d'échec du système.

Enfin (et surtout) cette ségrégation se manifeste par l'inégalité de destin qu'un tel système risque d'aggraver (cf. ci-dessous, par. 2, b).

2 - Il est abusif de justifier l'allocation d'études sur critères sociaux par la nécessité de "démocratiser l'enseignement supérieur". Rappelons tout d'abord que nous tenons à lever l'ambiguïté de ce terme. Plus ou moins systématiquement entretenue, cette confusion a entraîné dans le second degré "des changements numériques considérables, des changements de structure peu importants" (2). au bas de la page suivante -

(I)- Il faut être enfermé dans les murs de la rue d'Ulm pour écrire comme si les difficultés matérielles n'existaient pas : "à quoi tient la médiocrité générale des résultats de la licence ? A l'écrasement des professeurs sous les tâches, au nombre beaucoup trop grand de leurs élèves (au moins dans les grandes facultés), à l'effectif insuffisant des assistants et maître-assistants, au niveau des étudiants issus du secondaire, - mais aussi à la conception actuelle de la licence.."L. ALTHUSSER-
"Esprit" mai-juin 64 - p.912

La démocratisation de l'enseignement n'est qu'une modification quantitative de la composition sociale d'un ensemble universitaire ou plus exactement : nous ne pensons pas que ce qui est sous-entendu dans la notion de démocratisation se mesure et se réalise à travers une simple intervention tendant à effectuer une répartition plus équitable des diverses couches sociales à tous les niveaux de l'enseignement.

Cette défiance à l'égard d'un slogan galvaudé par des interprétations restrictives est un acquit de l'expérience syndicale étudiante des dernières années. Elle s'est appuyée sur des analyses sociologiques du milieu étudiant; elle a été confirmée en même temps et par la suite par des analyses plus complètes dans tous les secteurs de l'enseignement. Cette expérience ne peut être mise en cause qu'en vidant totalement et son contenu la notion même de démocratisation. C'est ce que l'on peut constater concrètement si, en se plaçant sur le terrain de la seule démocratisation "quantitative" de l'enseignement, on cherche les effets qui peuvent être attendus d'une mesure telle que l'allocation d'études sur critères universitaires qui devraient être, en précisant la pensée de ses tenants :

- une démocratisation du recrutement de l'Enseignement Supérieur;
- une réelle égalité des chances au sein de l'E.S.

a) - Prétendre que l'allocation d'études sur critères sociaux est de nature à démocratiser le recrutement de l'E.S. c'est, d'une part faire peu de cas de tous les déterminismes qui subsistent avant l'enseignement supérieur, d'autre part ignorer les limites objectives de tout système, plus ou moins étendu, de Bourses.

- La démocratisation de l'enseignement supérieur est conditionnée par la structure sociale des effectifs scolaires que le secondaire transmet au supérieur. En l'ignorant, on feint de légitimer la sélection produite par les cycles d'enseignement antérieur. Les études récentes (3) ont montré que la situation scolaire est (aussi) une ségrégation sociale. La cause en est l'effet combiné des structures (administratives et géographiques), les méthodes et du contenu des enseignements pré-primaires, primaires et secondaires, qui ne permettent pas une véritable "homogénéisation" du milieu scolaire ; les auteurs en viennent ainsi à privilégier le conditionnement socio-culturel que les enfants "héritent" de leur famille, et qu'ils retrouvent au niveau du supérieur.

Une transformation radicale de l'enseignement jusqu'à 18 ans reste donc indispensable, et l'on pourra nous objecter que cette remarque est valable pour tout système d'allocation d'études; et il reste exact que le syndicalisme étudiant ne saurait abandonner un objectif d'action unitaire en ce domaine, trop longtemps retardée par l'atmosphère de confusion où étaient présentés les projets gouvernementaux et où il leur était répondu par les organisations enseignantes (ou politiques). Mais il appartient au syndicalisme étudiant d'agir sur son domaine propre, c'est à dire de défendre des solutions concernant le milieu étudiant susceptibles à la fois, dans l'immédiat d'exercer une action favorable autonome sur le recrutement de l'enseignement supérieur, et bien entendu s'inscrivant dans la perspective d'une transformation globale du système français d'éducation.

(2) - V. ISAMBERT-JAMATI, R. franç.Social; Juill.Sept.66 - Il y aurait beaucoup, dans cet article consacré au secondaire, à transposer au niveau du Supérieur.

(3) - Notamment celles de l'I.N.E.D., dont les plus récentes sont celles de Paul CLERC : Population - août-sept.64 et oct.déc. 64, et celles de BOURDIEU et PASSERON.

Or tel n'est pas le cas de l'allocation d'études sur critères sociaux. Nous prétendons montrer que ce système n'aurait qu'un effet marginal sur la démocratisation du recrutement. Puisque ce système s'apparente à un régime de Bourses très élargi, on peut avoir une première impression de ses effets en considérant ce qu'un tel régime a pu donner dans deux pays qui l'ont adopté (quoique à un degré différent). (4)

- en Belgique selon un système qui date de 1954, la moitié des étudiants sont boursiers. On trouvera en annexe I à titre d'exemple la composition sociale des étudiants de l'Université de Louvain, qui ressemble comme une soeur à celle de l'université française.

- en Grande Bretagne 90 % des étudiants sont boursiers, selon évidemment des taux très fortement différenciés. Même remarque pour la composition sociale, (cf. annexe II).

Les difficultés rencontrées par les Démocraties populaires lorsqu'elles ont relâché la pression administrative (quotas sociaux) tendent à prouver que même en régime socialiste les bourses ne parviennent pas à résoudre le problème de la démocratisation. Par ailleurs, outre l'exemple belge et anglais, bien des pays capitalistes sont susceptibles de faire un effort de généralisation du système des bourses : ainsi existe-t-il en R.F.A. où, depuis la 5^e conférence universitaire de Berlin, on s'oriente vers l'octroi d'une bourse à "tous les étudiants capables, ayant besoin d'une aide financière", selon des critères assez larges. Ces phénomènes ne peuvent être qu'aggravés en France où le caractère très approximatif de l'évaluation fiscale des revenus (5) combinés avec tous les correctifs qu'il sera toujours nécessaire de lui appliquer, rend incertaine et aléatoire l'obtention d'une bourse ou son montant. Ce facteur constitue, pour les familles comme pour les jeunes, une double incitation à la cessation des études :

- la 1^o est valable à tous les niveaux des études & tient au coût direct des études.

Ainsi, "pour expliquer leur renoncement à envoyer leur enfant dans un établissement secondaire", les parents invoquent en 1^o lieu "le coût des études (42 à 45 %)". (6)

- la 2^o est le manque à gagner qui représente pour la famille, d'abord après la scolarité obligatoire, ensuite après le baccalauréat qui ouvre sur une période, susceptible d'être longue, d'études supérieures, le fait que le jeune ne travaille pas. Il s'agit donc d'un coût indirect, mais qui prend de + en + d'importance au fur & à mesure que l'échéance de l'entrée dans la "vie active" est repoussée.

En outre, le système d'aide sur critères sociaux entraîne nécessairement le maintien de la 1/2 part dans le calcul des impôts sur le revenu. Cela constitue un avantage non négligeable pour les familles aisées (cf. graphique de l'annexe III).

b) - Il n'est pas moins contestable d'affirmer que la généralisation de l'aide sur critères sociaux constituera un progrès substantiel vers l'égalisation des chances dans l'enseignement supérieur. Cela peut se vérifier aussi bien dans le cadre de l'université actuelle que dans celui qu'envisage la réforme FOUCHET.

Dans le cadre de l'université actuelle, caractérisée par son libéralisme (entendons : son individualisme), et son absence d'orientation véritable en fonction des capacités et des goûts des étudiants, l'aide sur critères sociaux est incapable d'éviter que les étudiants de familles modestes soient défavorisés.

- la preuve a été faite (v. Bourdieu-Passeron) que les étudiants issus des couches modestes ont plus de difficultés dans leur ensemble à suivre le système de l'enseignement en raison de l'héritage socio-culturel que n'a pas suffisamment corrigé les cycles antérieurs de l'enseignement. Deux conséquences sont possibles :

(4) - il est évidemment trop tôt pour mesurer les effets de la loi italienne du 14 Février 1963, instituant également une allocation d'études sur critères sociaux.

(5) - (cf. Annexe V)

(6) - Pierre Bourdieu, R. franc. sociol. Juill. Sept. 66 - p. 331

- ou ils abandonnent les études plus tôt que les autres ;
- ou ils les terminent plus âgés.

"On décèle ici un autre désavantage de ces étudiants, le piétinement dans la carrière scolaire qui, les condamnant à des études plus longues, leur donne dans les statistiques globales sur l'origine sociale un poids relatif plus grand et estompe en partie le phénomène d'élimination dont ils sont victimes" (6) (cf. ann. IV)

L'aide sur critères sociaux est non seulement incapable d'apporter une solution à ce phénomène, mais de plus elle l'entretient. En effet, le système "normal" de l'enseignement est réglé sur le modèle de ceux qui correspondent aux normes, ceux donc qui disposent au départ des qualités requises... On ne pourra pas admettre que ceux des étudiants qui émargeront le plus au budget de l'éducation nationale multiplient ce coût par leur lenteur, alors qu'il importe peu que les moins coûteux aillent plus ou moins vite.

On maintiendra donc le système qui élimine (on enverra dans les cycles courts) les enfants des familles défavorisées.

On voit dans ces conditions que l'orientation - qui n'existe pour les étudiants aisés que dans la mesure où ceux-ci sont objectivement libres de choisir - n'existe pas du tout pour les autres. Ce phénomène se manifeste d'ailleurs dès l'entrée dans l'enseignement supérieur. "Il est remarquable que les institutions d'enseignement les plus hautes aient aussi le recrutement le plus aristocratique. C'est ainsi : que la part des fils de cadres supérieurs et des membres des professions libérales atteint 57 % à Polytechnique, 54 % à l'Ecole Normale Supérieure (souvent citée pour son recrutement "démocratique", 47 % à l'Ecole Centrale et 44 % à l'Institut d'Etudes Politiques" (7). Inversement, ce sont les facultés des Lettres et des Sciences qui ont le plus fort pourcentage d'étudiants issus de familles modestes. Etudes longues ou aléatoires, plus profession libérale d'un côté, semblant donner une garantie professionnelle par la carrière professorale, de l'autre : tels sont les choix auxquels sont confrontés consciemment ou inconsciemment les bacheliers. L'allocation d'études sur critères sociaux n'apporte aucun élément de solution à l'hypothèse du devenir professionnel, pourtant liée étroitement aux conditions matérielles de vie.

Mais il y a beaucoup plus grave dans la mesure où un tel système peut venir combler les vœux des géniteurs de l'actuelle réforme de l'enseignement supérieur. Leur projet au moins au niveau de la conception, ne manque pas de cohérence. D'une part, il faut revaloriser l'enseignement supérieur. "Imaginez, dit M. Fouchet à des chefs d'entreprise en leur parlant leur langage, une chaîne de fabrication dont la production doit aller pour la moitié à la ferraille". (8).

On organisera donc un sous-produit dans lequel on trouvera inévitablement de gros pourcentages issus des milieux les plus défavorisés. D'autre part, le progrès économique implique un glissement général des qualifications professionnelles. "Les conséquences de l'expansion économique sur la qualification et le mode de formation de la main d'oeuvre impliquent donc un développement général de l'instruction au niveau des enseignements du second degré généraux, professionnels et techniques et au niveau de l'enseignement supérieur. Sous cet angle, les dépenses

(6) Bourdieu-Passeron - les Héritiers - p. 158

(7) P. Bourdieu - R. Franc. Sociol. Juill. Sept. 66 - p. 325

(8) Interview à "Entreprise" - 7 Novembre 1964.

d'éducation deviennent un investissement (formation du "capital humain) dont les économistes modernes soulignent la très haute rentabilité...) le développement économique poussant le développement de l'éducation et, inversement, le développement de l'éducation est l'une des conditions du progrès économique" (9). Pour réaliser une planification de l'enseignement conforme aux prévisions de besoins de main d'oeuvre, on disposera d'une incitation : l'allocation d'études sur critères sociaux. Ce n'est pas une hypothèse d'école : dans une faculté des sciences réputée, le doyen accordait le redoublement en MPC avec maintien de la bourse sous condition d'un engagement de préparer ultérieurement le D.E.S.G.....

Enfin, le système ne se coordonnerait-il pas harmonieusement avec une généralisation des pré-contrats dont la tentation s'exercerait sur tous les étudiants, animés soit par le désir d'une formule commode d'indépendance à l'égard de la famille, soit par l'avantage d'une sécurité matérielle face aux aléas de l'aide sur critère social ?

Singulière revendication syndicale qui viendrait, d'un côté servir les intérêts d'une réforme par ailleurs accusée d'être anti-démocratique, et de l'autre contribuer à la main-mise du capitalisme sur l'université. Comment peut-on en venir là, sinon parce que l'on passe à côté de la véritable nature du problème de la situation matérielle des étudiants ?

B - La revendication de l'allocation d'études sur critères sociaux repose sur l'ignorance des causes réelles des situations auxquelles on prétend remédier ; elle les perpétue donc quand elle ne les légitime pas.

Nous entendons par là que la condition matérielle des étudiants n'est que le reflet d'une conception générale de l'université, et plus précisément d'un certain état du système d'enseignement dans ses relations avec un certain état des structures socio-économiques de la société française ; en elles-mêmes, cette conception générale et ses relations sont évoquées et discutées dans d'autres débats du colloque. On peut donc se contenter de rappeler la démarche qui nous paraît s'imposer en l'appliquant au cas particulier du lien entre la situation de l'étudiant et la politique universitaire, démarche que l'on schématisera en trois temps :

- actuellement, la situation de dépendance matérielle des étudiants est le sous-produit d'un système individualiste-libéral traditionnel ;
- la première des transformations structurelles de la société française conduit - non sans à-coups - à accentuer cette dépendance des étudiants ;
- une stratégie s'inscrivant dans une perspective socialiste ne peut pas plus asservir son idéologie à un "réalisme" à court terme motivé par les transformations qu'elle ne peut nier en aliénant l'idéologie pour défendre un système hérité de la bourgeoisie traditionnelle.

I - La situation matérielle actuelle des étudiants se caractérise par leur dépendance : pour certains, dépendance à l'égard de la famille, pour d'autres, dépendance à l'égard du bon vouloir étatique. Nous avons vu qu'une généralisation de l'aide sur critères sociaux ne peut que cristalliser les modes de dépendance financière.

(9) - R. POIGNANT, Promotions, I^o trimestre 1965 - p. 62

Mais cette dépendance n'est pas une donnée en soi, autonome. On pourrait dans l'absolu imaginer bien d'autres types de situation de l'étudiant. Celle-ci n'est que le produit d'une évolution historique. En fait, si l'étudiant est un assisté doté d'un statut protecteur et paternaliste sur le plan matériel, il ne s'agit là que de l'une des applications générales de son état d'étudiant.

- dépendance sur le plan "pédagogique". Le travail de l'étudiant est conçu selon une soi-disant liberté bienveillante qui légitime simultanément une sélection favorable à ceux qui ont hérité de leur environnement social certaines connaissances et certains comportements, et l'absence de communication avec les enseignants. Or la dépendance matérielle est un élément agissant de ce modèle "libéral". En interdisant un comportement social adulte, elle développe chez les uns la conscience de tout devoir au système (l'argent comme les connaissances et la profession qu'il veut bien leur donner) et une forme de soumission individuelle (IO), chez les autres elle est un obstacle à la rupture avec l'idéologie de la classe d'origine,

dépendance sur le plan de l'avenir professionnel. L'absence d'"apprentissage" réel de la profession est hérité de l'époque où l'université devait préparer à des professions libérales où les connaissances de base étaient seules nécessaires, les "moyens" d'exercer (le capital et la technique) étant du domaine de la transmission familiale. On a vu comment cela se traduisait par une ségrégation sociale à l'intérieur de l'enseignement supérieur. Mais, que l'on se place sur le plan de l'efficacité économique ou de l'intérêt de chaque étudiant, cette dépendance est tout aussi injustifiable pour les étudiants "favorisés" et pour les étudiants défavorisés.

On voit, par le lien qui existe entre la dépendance matérielle et les autres types de dépendances, que l'allocation d'études sur critères sociaux ne peut pas remédier à la première, alors qu'elle perpétue l'autre.

2 - Mais cette remarque est aggravée par le processus de transformation de l'université que le régime a entamé dans l'enseignement supérieur.

Le capitalisme de ce pays prend progressivement conscience du fait que pas seulement l'enseignement technique, mais le complexe Enseignement-Recherche est en train de devenir l'un des éléments essentiels de sa prospérité. Aussi cherche-t-il simultanément

- à ce qu'il s'adapte le plus exactement à des besoins quantitatifs et qualitatifs ;
- à s'en assurer le contrôle.

a) - la tendance à une prolongation de la scolarité au-delà de l'enseignement primaire aurait pu provoquer un engouffrement désordonné des enfants de tous milieux en bouleversant toutes les structures scolaires ; c'était, en quelque sorte, la rupture de l'"explosion scolaire". Mais on est intervenu à temps pour introduire des éléments de "rationalité économique" dans le système : dualité CEG/CES, barrage à la 3^e, renforcement du bac, et ainsi écrémage et non orientation réguliers des enfants d'âge scolaire ayant le plus de difficultés. Le même système a été reproduit dans l'enseignement supérieur. Nous devons en être conscients ; il n'est pas impossible que la réforme Fouchet se traduise par ce qu'on appellera une planification, et qui ne sera qu'un contingentement à paliers successifs, c'est à dire l'aggravation de la sélection sociale dont nous avons décrit le processus.

dont on peut se demander si elle ne motive pas, chez certains de ses éléments (10) parvenus à la vie professionnelle, une défense presque passionnelle du système, et contraire à leur idéologie.

Il est donc absurde de proposer un mode de solution des problèmes étudiants qui vienne s'inscrire aussi harmonieusement dans le système de l'université néo-capitaliste en lui offrant le moyen de pression qui lui manque encore largement pour amener les étudiants à s'engager dans un cycle plus ou moins abrégé.

b) - La liaison enseignement-recherche ne peut que tendre - plus ou moins bien par ailleurs - à être plus étroite. Dès lors qu'ils ont saisi que la recherche est désormais un véritable moyen de production (I2) les capitalistes cherchent, si non à se l'approprier, du moins à le contrôler. Il existe pour cela une voie que nous avons dénoncée depuis longtemps : la soumission pour des raisons budgétaires de la recherche fondamentale à de gros monopoles privés ; mais il en existe une autre qui, tant que l'on maintiendra un système diversifié de financement des étudiants, ne pourra que s'accroître : le système du pré-contrat, qui présente la caractéristique de réunir en lui-même toutes les aliénations étudiantes : matérielle, professionnelle, pédagogique, idéologique ...

3 - Nous nous refusons pour notre part à choisir entre le maintien de l'université bourgeoise et de tout ce qu'elle véhicule pour garder les mains pures, ou l'engagement dans le camp des technocrates néo-capitalistes pour n'avoir plus de mains du tout. Cette attitude ne procède pas d'une inclination au confort intellectuel. Nous pensons au contraire que par l'évolution qui se produit actuellement, les étudiants sont engagés objectivement dans une lutte dont l'enjeu est le contrôle de l'université par l'ensemble des travailleurs du pays.

Sur le plan strictement politique, nous ne prétendons pas éluder les difficultés que présente, aux niveaux théorique et pratique, cette lutte. Celles-ci ne seront levées que dans la mesure où les forces socialistes, abandonnant les combats en retraite, auront été en mesure de concevoir un véritable projet politique sur l'avenir de l'enseignement dans son ensemble.

Mais ce n'est pas parce que, sur le plan syndical, le problème politique constitue probablement un handicap, que les étudiants et les enseignants doivent rester inactifs. Il est de leur devoir de saisir les revendications qui donnent l'occasion de poser les véritables questions. Tel n'est pas le cas de l'allocation d'études sur critères sociaux. En tant qu'elle peut servir aussi bien le maintien de l'université bourgeoise que la transformation néo-capitaliste, sa valeur ne pourrait être qu'à très court terme, et nous avons vu combien elle était limitée.

Aussi peut-elle être défendue aussi bien à partir d'une théorie incapable d'engendrer une pratique syndicale (en raison d'un aveuglement, ou d'un désarroi idéologique face à la réalité) ou d'une pratique sans théorie (corporatisme).

L'allocation d'études sur critères sociaux et ses variantes ne sont qu'un slogan démagogique et vide de contenu. Nous prétendons lui substituer une revendication intégrée à une stratégie syndicale : l'allocation d'études sur critères universitaires.

II - L'ALLOCATION d'ETUDES SUR CRITERES UNIVERSITAIRES EST UNE DES REVENDEICATIONS AUTOUR DESQUELLES SE BATIT UNE STRATEGIE SYNDICALE COMPLETE -

La question qui se pose aujourd'hui au syndicalisme étudiant, devant la situation et les perspectives d'évolution de l'ensemble de l'enseignement supérieur dont nous venons d'esquisser certains aspects, est de savoir s'il sera capable d'adapter une stratégie revendicative susceptible à la fois, d'apporter une réponse complète

(I2) - cf. par ailleurs l'analyse du XX^e Congrès du P.C.U.S.

aux problèmes immédiats de l'enseignement supérieur (ex : condition matérielle des étudiants, recrutement...), et qui, non seulement se refuse à légitimer implicitement la conception actuelle de l'Université, mais contient en elle-même la critique de cette conception et les premiers éléments d'un projet global sur l'Université. Certes les divers courants de la minorité n'ont pas toujours été d'accord sur la signification à accorder à une semblable stratégie ; à ces divergences se sont mêlés des éléments conjoncturels (la préparation par le gouvernement d'un projet de réforme) et des questions de principe (sur la valeur de la revendication par elle-même, sur la possibilité d'arracher au système des aménagements qui portent sa mise en cause), qui ont principalement porté sur la question de l'allocation d'études sur critères universitaires.

Mais la conjoncture a changé et l'université n'est pas sous le coup de menaces lointaines mais présentes. Par ailleurs, s'il nous paraît impossible de constater le sérieux des discussions de principe concernant la revendication de l'allocation d'études sur critères universitaires - comme, on l'a dit, l'importance des problèmes politiques -, il semble cependant que ces discussions perdent de leur utilité et ne sauraient dépasser quelques cercles d'initiés si elles ne s'appuient pas sur une pratique syndicale concrète. C'est pourquoi, en considérant l'état actuel de l'ensemble du problème, nous pensons qu'il est possible au syndicalisme étudiant, et universitaire en général, de s'unir pour la revendication de l'allocation d'études sur critères universitaires ; mais nous le pouvons aussi parce que c'est nécessaire : c'est en effet la revendication qui porte en elle-même une critique collective de l'Université dans son actuelle mutation, et une réponse à un certain nombre de ses problèmes immédiats.

A - L'allocation d'études et la critique cohérente de l'Université -

Nous entendons par là non seulement la faculté de juger dans l'abstrait ce qu'est aujourd'hui l'université et la voie dans laquelle elle s'oriente, mais aussi d'en élaborer dans et par l'action collective les transformations nécessaires. Cela implique à la fois que cette action

- dégage l'étudiant de l'ensemble des dépendances qui aliènent son attitude intellectuelle ;
- contienne la mise en cause du système actuel.

1) - En revendiquant leur indépendance matérielle, les étudiants revendiquent aussi leur indépendance intellectuelle

- a) - leur indépendance par rapport à la famille ;
- b) - leur indépendance par rapport à l'Etat ;
- c) - leur indépendance par rapport aux puissances capitalistes (I2).

2) - En exigeant la reconnaissance de l'utilité sociale de son travail, l'étudiant met en cause l'ensemble du système universitaire actuel.

"L'Université est devenue un élément essentiel de la croissance économique. Les mutations économiques ont tissé entre elle et la société tout un réseau de liens qui modifient fondamentalement sa fonction. Ce que l'on a appelé sa "fonction culturelle" a éclaté ; elle s'efface devant la liaison entre recherche et développement industriel, devant la nécessité de fournir à l'économie les cadres nécessaires ; c'est dans une conception large de la formation que la vieille exigence de culture peut prendre un sens aujourd'hui. L'Université n'est plus le dépositaire prestigieux de la culture d'un pays où les classes aisées viennent chercher un élément essentiel de leur puissance sociale et de leur domination économique, mais l'institution nécessaire, dans un pays développé, à toute la vie économique.

Si l'Université a cessé d'être un luxe pour une nation, les étudiants qui la fréquentent ont cessé d'être des privilégiés. Les études constituent un apprentis-

(I2) Ces trois aspects souvent développés et sur lesquels, semble-t-il aucune difficulté n'existent entre nous, pourront être précisés...

sage de la vie économique et sociale (quelles qu'en soient les imperfections et les contradictions actuelles). La formation universitaire, et cela est vrai de tout apprentissage, n'a pas à être prise en charge par les familles et laissée aux hasards de l'origine sociale.

Déjà, à l'heure actuelle, les classes dominantes ont dû admettre un relatif élargissement du recrutement universitaire. Mais surtout, en 1965, l'étudiant vient à l'Université dans le but d'y acquérir une formation. Son attitude s'en trouve fondamentalement modifiée : les joyeux escoliers qui fréquentaient l'Université entre la stricte obéissance familiale et la prise de responsabilité, tout en profitant allègrement des plaisirs de leur âge, ne sont plus. Les études ne sont plus un luxe de privilégiés ; le travail étudiant est devenu socialement utile. Considéré globalement, il permet à la collectivité d'obtenir un volume nécessaire de cadres et de techniciens supérieurs. L'étudiant a conscience d'acquérir une formation qui prépare son insertion professionnelle ultérieure, il demande à être reconnu comme un adulte pleinement responsable des études qui sont les siennes, il demande à pouvoir intervenir sur son travail. De ce fait, il est amené à rejeter tant la dépendance sociale que l'irresponsabilité universitaire dans lesquelles on l'a jusqu'ici cantonné.

L'autonomie de l'étudiant, dans son statut actuel, est le complément nécessaire de sa responsabilité professionnelle. Ce fait détermine notre volonté de rejeter les divers systèmes d'assistance qui, s'ils reconnaissent parfois un droit de tous à la culture, d'ailleurs illusoire si l'on n'agit pas sur les autres éléments qui conditionnent une démocratisation réelle de l'Université, ne modifient pas le statut de l'étudiant ; celui-ci, dans ces systèmes, reste en effet considéré en fonction de son origine sociale et non en fonction de sa situation de travail à l'Université.

L'attribution d'une allocation d'études sur les seuls critères universitaires sanctionne donc l'utilité sociale fondamentale du travail étudiant. C'est le refus du système actuel d'assistance, la négation de la conception de l'étudiant qui considère que son épanouissement est lié à une promotion nécessairement individuelle dans la hiérarchie sociale". (I3).

Ainsi, en tant qu'elle implique la reconnaissance de l'utilité sociale du travail étudiant, l'allocation d'études revendiquée sur critères universitaires vient à l'encontre, à la fois de l'université bourgeoise libérale classique, et d'une université technocratique et née-capitaliste.

On peut le concrétiser en prenant trois exemples caractéristiques de la manière dont la revendication de l'allocation d'études sur critères universitaires porte en elle-même la contradiction des systèmes actuel ou en devenir : le travail étudiant, les relations étudiants-enseignants, l'avenir professionnel.

a) - Le travail étudiant -

La seule sanction à leur travail universitaire actuellement commune à tous les étudiants - l'U.N.E.F. l'a montré à plusieurs reprises et nous l'abordons dans d'autres parties du colloque - c'est l'examen qui est la pierre angulaire de toute la construction qui se pose sur la conception passive, irresponsable et individualiste de l'activité estudiantine. Nous savons par ailleurs que la réforme ne peut que renforcer - en le rationalisant - ce système en le justifiant par une idée de "justice" dont nous avons montré le caractère mensonger. Inversement, nous concevons l'allocation d'études comme la revendication du travail socialement utile de l'étudiant ; mais la contradiction ne se limite pas au principe même du système : le fait même de revendiquer cette rémunération induit la contestation du système :

- elle est contestation de l'individualisme universitaire : à activité équivalente, rémunération égale ; elle véhicule l'idée d'un travail en situation collective par opposition avec une activité de l'individu en compétition avec les autres ;

- mais puisque la rémunération devra être fondée sur un contrôle, toujours plus proche du réel, du travail universitaire, donc supposant autre chose que l'actuel système de contrôle, elle contient en elle-même les prémisses de la contestation de ce système et la formulation d'autres revendications concernant le régime des examens.

b) - les relations étudiants-enseignants -

Nous aurons l'occasion de souligner qu'il est à nos yeux nécessaire que la revendication de l'allocation d'études sur critères universitaires ne soit pas que le fait des seuls étudiants, mais des enseignants ; nous ne devons pas pour autant nous cacher que, pour un certain nombre d'enseignants, l'accord de principe qui existe actuellement recouvre un certain nombre de divergences sur la nature de la revendication et la signification de l'objectif revendicatif. Mais il est symptomatique que ce soit au niveau du 3° cycle, c'est à dire du secteur de l'enseignement où le lien entre la dépendance matérielle de l'étudiant et les autres aliénations dont il est l'objet est le plus éclatant, que les enseignants ressentent tout particulièrement la nécessité d'une rémunération des étudiants sur critères universitaires. . .

La démarche des syndicalistes enseignants ne nous paraît d'ailleurs pas contestable ; ce que nous souhaitons, c'est qu'ils la poursuivent jusqu'au bout, c'est à dire :

i) - qu'ils reconnaissent que les problèmes qu'ils ressentent particulièrement au niveau du 3° cycle ne sont pas fondamentalement différents de ceux des autres cycles ;

ii) - qu'ils acceptent que, dès lors même que se développe cette revendication unitaire, créée à travers l'action syndicale elle-même, un type de relations avec les étudiants, qui seront des relations de travailleurs universitaires entre eux et non ditirambiques de maître à disciples.

Car de toutes façons la revendication de l'allocation d'études ne peut que faire prendre conscience aux étudiants du caractère rétrograde de l'actuel rapport pédagogique qui leur est imposé. En découvrant que leur travail mérite une rémunération, ils le valorisent et par conséquent la revendication - et à fortiori l'obtention de cette rémunération sont contradictoires avec les relations "de haut en bas" (de la chaire au banc) actuellement en vigueur.

c) - l'avenir professionnel -

L'allocation d'études sur critères universitaires doit permettre aux étudiants qui travaillent normalement de choisir en toute indépendance (ce qui ne résout quand même pas, bien sûr, le problème des filières et de l'orientation) leur carrière.

Nous ne saurions cependant éliminer aussi facilement un problème complexe face aux velléités de "nationalisation" et de technocratisation de l'enseignement supérieur que recouvre souvent l'idée de planification. Nous ne pourrions être évidemment hostiles à ce que l'on s'efforce d'accroître l'efficacité de l'université, fut-ce en y introduisant une certaine planification. En effet,

- d'une part il nous paraît sur le plan théorique mauvais de faire de l'université une enclave dans la société économique ;
- d'autre part il est absurde de ne pas tenir compte des débouchés existants ou futurs dans l'orientation des étudiants.

Ces deux évidences pourraient nous rendre très vulnérables à l'égard des réformateurs néo-capitalistes si nous ne leur opposons pas un projet total ; à fortiori, nous l'avons vu, l'allocation d'études sur critères sociaux n'est qu'une aubaine pour eux et une mystification pour les étudiants. Qu'en est-il de l'allocation d'études sur critères universitaires et peut-on suivre Paul FRAISSE lorsqu'il écrit : "Le système de l'allocation d'études (à tous les étudiants) entraînera nécessairement une sélection. Aucun régime - capitaliste ou communiste - ne peut entretenir tous ceux qui prétendent faire des études supérieures. Il n'est pas possible de "fabriquer" aux frais de l'Etat des diplômés pour lesquels il n'y aurait pas de débouchés". (14).

Ajoutons qu'à ce problème la brochure UNEF/UGE de 1965 (pp. I6 et I7) si elle analyse bien les données du problème, ne nous paraît pas apporter de solution véritablement satisfaisante car il ne suffit pas de répondre : nous sommes contre le numerus clausus, nous craignons que le système des I.F.D.S. crée une nouvelle ségrégation sociale, etc.. (Il paraît donc nécessaire de reprendre la discussion sur ce point).

B - Les effets concernant la démocratisation de l'enseignement supérieur -

Nous avons vu qu'il était léger d'imposer au seul mode d'aide aux étudiants la démocratisation éventuelle de l'enseignement supérieur ; cette remarque, que nous avons faite à propos de l'allocation d'études sur critères sociaux, n'est à priori pas moins valable pour le système sur critères universitaires. Pourtant, nous pensons que l'institution de ce système permettrait d'enregistrer toute une gamme d'effets plus ou moins indirects.

I/- L'allocation d'études sur critères universitaires crée les conditions les plus favorables à l'efficacité des autres mesures concernant la démocratisation de l'enseignement supérieur. En effet, l'effort de démocratisation ne constituera plus un coût pour le budget de l'Etat et aucun obstacle financier ne viendra donc s'opposer à une plus large ouverture de l'Université à toutes les couches sociales ; autrement dit on ne pourra plus entretenir la confusion actuelle du débat sur la démocratisation et celui-ci sera porté sur son véritable terrain qui est politique.

2/- L'adoption de l'allocation d'études sur critères universitaires entraînera d'elle-même la mise en évidence de la nécessité d'autres réformes :

- il en est ainsi de la prolongation de la scolarité obligatoire jusqu'à 18 ans (et de son corollaire en matière d'aide familiale qu'il conviendrait d'envisager plus à fond dans les discussions avec les centrales syndicales) :

en effet, l'existence d'un hiatus entre la fin de la scolarité obligatoire et l'enseignement supérieur apparaîtrait d'autant plus injustifiable que l'allocation d'études serait créée.

- Il en est de même en ce qui concerne la rapidité des études, et le niveau comparé des examens et des étudiants issus de couches modestes. Normalement, la durée moyenne des études serait raccourcie grâce à la disparition du travail extra-universitaire. Il reste quand même que les étudiants de milieux modestes arrivent encore à l'enseignement supérieur avec moins de chances que les autres et un certain nombre des phénomènes socio-culturels que nous avons analysés + haut subsisteront avant au moins qu'une réforme complète des enseignements situés en amont ait commencé à produire des effets sur une durée assez prolongée. Si elle présente moins de dangers que le système sur critères sociaux, notre proposition continuerait néanmoins à présenter de sérieuses imperfections si elle n'entraînait pas un infléchissement du contrôle universitaire et du système de passage dans les différents niveaux de l'enseignement supérieur, qui abandonneraient le fallacieux anonymat actuel pour mieux tenir compte des éléments personnels ; cela, en particulier, en fixant moins pour objectif de juger un niveau donné à un instant t, mais la capacité à progresser à un système jugé normal. C'est une des conditions nécessaires pour que, du système de promotion individuelle qu'elle est aujourd'hui, l'université devienne vraiment un instrument de promotion collective.

3/- Il n'en reste pas moins que l'allocation d'études est susceptible d'exercer des effets directs, et en quelque sorte autonomes, en faveur de la démocratisation. On les rappellera brièvement :

- a) - démocratisation du recrutement -
 - elle fait disparaître les inégalités dues au système du critère fiscal ;
 - elle supprime l'incitation à la poursuite des études que représente pour les milieux plus aisés l'existence de la demi-part ; (I5)
 - elle constitue pour toutes les familles - et donc particulièrement pour les familles modestes (cf. ce qui a été dit au sujet de la charge des études et du manque à gagner) une véritable garantie que, pour des conditions de travail normales, le jeune pourra assurer sa subsistance.
- b) - démocratisation de la "scolarité" elle-même :
 - par la suppression du travail extra-universitaire ;
 - par le rapprochement escompté des conditions, tant matérielles que culturelles ;
- c) - démocratisation de l'orientation et du devenir professionnel :
 - un étudiant d'origine modeste aura moins à craindre d'entreprendre des études plus longues ou dont le résultat lui paraîtra, au moment où il devra se décider, aléatoire.

(I5) - On notera, pour préciser ces deux points, quelle sera la participation directe des familles au versement de l'allocation d'études par le biais de la suppression de la 1/2 part :

- pour les familles de salariés agricoles (bas de l'échelle) cette participation (calculée d'après les statistiques de 1962) serait de l'ordre de 1,2 % ;
- pour les familles d'industriels et membres des professions libérales (haut de l'échelle : revenu évalué à 90.000 francs par an) elle serait en moyenne de 56 %.

III° - MODALITES CONCRETES DE LA REVENDICATION -

Après avoir envisagé la critique des critères sociaux et les différentes justifications de l'allocation d'études sur critères universitaires, il importe de situer les modalités de la revendication. Il est nécessaire d'aborder le problème de la place de la revendication dans la stratégie syndicale. Nous ne saurions définir ici une stratégie pour le syndicat. Ce n'est pas notre rôle ; mais à propos d'une revendication il nous faut rappeler la nécessité pour le syndicat de n'avancer ses revendications que dans le cadre d'une stratégie. Cette stratégie doit, selon nous, comporter une analyse des "tâches du syndicat" à l'heure actuelle et des forces qu'il faut mettre en oeuvre pour les remplir ; poser le problème de l'intégration des luttes syndicales dans une lutte politique pour l'alternative socialiste, et enfin envisager les problèmes d'alliance c'est à dire de convergence des revendications universitaires et des jeunes travailleurs.

I°/- La crise du syndicalisme universitaire - Jusqu'à présent le syndicalisme universitaire n'a pas été capable de répondre à la réforme gouvernementale de l'Université. Cette crise n'a pas été jusqu'à présent sérieusement analysée. Or, si le syndicat veut se maintenir, il est bien évident qu'il ne saurait le faire sans offrir à ses militants et au milieu d'intervention des perspectives de lutte clairement définies et répondant à la situation.

- Il s'agit donc ici de proposer par la suite de la lutte syndicale des thèmes de discussion entre syndicats qu'il est indispensable d'aborder enfin sérieusement.
- Mais il importe surtout d'envisager les différentes possibilités de cadres quant à la revendication de l'allocation d'études.

Si l'on admet que la tâche actuelle du syndicat soit de lutter pour une université démocratique dans ses structures, dans son contenu, dans sa gestion, et dans la situation de travail qu'elle offre aux étudiants, deux hypothèses peuvent être faites.

La I° consiste à considérer que la lutte pour l'imposition de nouvelles structures universitaires est aujourd'hui impossible.

- soit à cause de la prégnance du modèle FOUCHET dans le milieu, des satisfactions immédiates qu'il offre aux étudiants et aux enseignants et de l'incapacité consécutive du milieu à saisir la signification politique des revendications sur les structures ;
- soit à cause de l'intransigeance et de la force de réponse dont dispose le pouvoir.

Dans ce cas il est inévitable qu'on arrive à revendiquer l'allocation d'études seule :

- soit comme le moyen de combler une "lacune" de la réforme FOUCHET, car si l'on considère que la lutte contre la réforme est impossible à l'heure actuelle, on essaierait de rendre cette réforme la moins pénible possible pour les étudiants.
- soit en la considérant comme dotée de la vertu d'enclencher un dynamisme revendicatif par son symbolisme (déconditionnement de l'étudiant) et par le fait que son obtention constituant un succès syndical que l'on pourrait exploiter comme tel modifierait les rapports de force à l'université.

Il nous faut remarquer le caractère illusoire de cette politique : le symbolisme ne saurait jouer (on a pu voir, dans les associations générales d'étudiants, la revendication de l'allocation d'études coupée des significations dont elle était porteuse).

...

Quand ce ne serait pas le cas, il n'en demeurerait pas moins que la seule revendication de l'allocation d'études apparaîtrait comme insuffisante au regard des problèmes posés. La dynamique revendicative entraînée par le "succès syndical" est douteuse : surtout si l'on n'a point d'ores et déjà prévu et préparé le milieu en fonction de cela et les étapes futures de cette dynamique.

Une autre hypothèse est possible : la lutte pour des réformes de structures. Simplement la pédagogie de cette lutte est encore à examiner. Cette lutte apparaît nécessaire pour surmonter la crise du syndicalisme universitaire ; elle est la réponse syndicale aux problèmes posés par la réforme FOUCHET aux étudiants. Elle peut se manifester à différents niveaux :

- au niveau de la formation que les étudiants vont recevoir et de l'avenir professionnel que cette formation préfigure (en analysant la réforme FOUCHET apparaissent des possibilités d'intervention sur la coupure cadres moyens/cadres supérieurs se manifestant dans les structures de formation mises en place. Il faut encore envisager les effets de la spécialisation à outrance et les possibilités de réponse élaborées que peut apporter le mouvement).

- au niveau des études que les étudiants poursuivent : on peut noter l'absurdité de certains découpages ; ainsi en Lettres, la séparation maintenue dans les maîtrises de sociologie avec la recherche (on peut voir l'absence d'une branche anthropologie sociale alors qu'elle est la plus féconde dans la recherche en sciences sociales), avec la faculté de Sciences économiques.

Cette lutte apparaît possible, car si la faiblesse de la conception d'ensemble de la réforme s'est atténuée depuis deux ans, elle n'en demeure pas moins. S'il n'est pas possible d'obtenir satisfaction sur certains points décisifs (intégration sous une forme qui reste à discuter des I.U.T. à l'université ainsi que les Grandes Ecoles et les Ecoles d'Ingénieurs, il est cependant possible de maintenir ces revendications dans la plate-forme du syndicat, d'élever le niveau de conscience du milieu sur ces problèmes et d'obtenir satisfaction sur d'autres points qui concernent les structures (par ex. la création de nouvelles unités de formation, la reconsidération de la recherche en sciences humaines et de ses liaisons avec l'enseignement, les propositions de cycles longs - 3^o cycle - différenciées pour la formation des chercheurs et des enseignants, la modification des méthodes pédagogiques). Dans ces perspectives l'allocation d'études ne saurait être revendiquée seule : elle doit l'être dans un programme de réformes comme la condition de l'application de celles-ci ; même si elle est obtenue seule, alors son sens devient clair : elle n'est qu'une satisfaction très partielle dans un ensemble de revendications qui demandent à être poursuivies. Cependant il est indispensable d'approfondir les problèmes de pédagogie revendicative et de formation des militants (rôle des expériences-témoins) qui sont du ressort du syndicat compte-tenu de l'appréciation qu'il porte de ses possibilités.

2°/~ Les luttes syndicales à l'université dans la perspective d'une alternative socialiste - L'ensemble des luttes syndicales à l'université trouve sa justification, au-delà de la légitime défense des intérêts de ceux qui travaillent à l'université, dans la nature même de l'enseignement supérieur. En l'occurrence il ne s'agit pas seulement de luttes syndicales mais bel et bien de luttes politiques dans un secteur donné de la nation, car l'université joue un rôle de plus en plus important dans la nation, non seulement en diffusant la "culture" mais aussi par son rôle capital dans la formation d'une couche de plus en plus importante de salariés, par son rôle qui deviendra essentiel dans le recyclage et la reconversion des travailleurs des secteurs économiques bouleversés par le progrès technique, par sa place dans le développement de la recherche.

C'est pourquoi l'action des forces socialistes dans l'université est urgente et nécessaire, la conquête de ce secteur-clé étant essentiel pour le mouvement ouvrier. Réciproquement tout succès purement universitaire serait fragile et sans lendemain, sans conquête des moyens de production par la classe ouvrière. Il y a donc relation étroite et dialectique entre la lutte des classes et l'action menée par les étudiants et enseignants eux-mêmes sur leur 'propre terrain et avec leur propre arme. Il faut aussi porter le socialisme à l'ordre du jour à l'université. Cela suppose une action offensive dès maintenant contre l'université bourgeoise pour arracher des réformes de structures, ce qui implique qu'il faut éviter toute ambiguïté dans la définition des modèles avancés ; ceux-ci ne doivent en aucun cas apparaître comme acceptant le système établi, ce qui ôterait tout caractère offensif à une plate-forme.

Mais pour faire triompher la ligne de l'alternative socialiste à l'université, il s'agit d'examiner les possibilités d'action et surtout les possibilités d'alliance entre les différentes organisations qui expriment les intérêts de tous ceux qui veulent une transformation socialiste de la société. Pour cela il convient que toutes ces organisations élaborent ensemble le programme d'alternative. Cela veut dire que les forces syndicales, universitaires, et les forces politiques ont à mener un combat commun pour la conquête d'éléments de l'université socialiste. Il y aura donc conjonction de ces forces : c'est la stratégie du Front socialiste définie à Clichy au Congrès du P.S.U.- C'est à dire l'alliance à tous les échelons, sans exclusive et sur une base d'égalité de toutes les organisations politiques, syndicales, ouvrières, paysannes, universitaires, sociales et de jeunesse, qui expriment les intérêts de ces couches travailleuses.

L'analyse des programmes universitaires des différentes organisations (syndicats : S.N.E.Sup - SNES - SGEN - UNEF - UGE ; partis politiques : P.S.U. - P.C.F. - et à moindre égard F.G.D.S.) montre des possibilités de convergence. Encore faut-il que la discussion se fasse, en particulier sur l'allocation d'études qui pose problème, mais surtout que les réformes de structures soient avancées dès maintenant : nous pouvons en effet agir tout de suite, développer la lutte en profitant au maximum du chaos provoqué par la réforme FOUCHET.

Il existe une partie de la population qui, encore plus que les autres couches, se trouve concernée par les problèmes de l'allocation d'études ; car, nous l'avons déjà montré, l'allocation d'études sur critères universitaires se trouve intégrée dans une plate-forme d'alternative socialiste à l'université. Mais pour l'ensemble des jeunes, universitaires, ouvriers, paysans, se trouve posé l'important problème de la formation professionnelle. Il y a entre les différentes catégories de jeunes une préoccupation identique, et un débat doit s'instaurer sur les structures de formation professionnelle. Ce débat prend toute son importance dans le caractère d'actualité du sujet face au projet DEBRE sur la formation professionnelle. Il s'agit pour l'ensemble des jeunes, de déterminer une attitude commune. Mais déjà on peut avancer la concordance entre l'allocation d'études universitaire et une prestation à tous ceux qui font l'apprentissage d'un métier. Pour toutes les organisations de jeunesse il est indispensable d'entreprendre une discussion afin d'aboutir à une concordance de lutte et de montrer que les jeunes se refusent à accepter les propositions gouvernementales, en amorçant un processus de lutte, coordonnées, et en définissant les objectifs intermédiaires vers le socialisme.